

# DICRIM

DOCUMENT À  
CONSERVER

Document d'information communal sur les risques majeurs





## Le mot du maire

*Notre commune pourrait être touchée par des inondations parfois très éprouvantes aux conséquences dramatiques. Les grandes crues du 19<sup>e</sup> siècle, celle de décembre 2003, sont encore la preuve qu'il ne faut pas les négliger. Le risque d'inondation au sein de notre commune par le déversoir de Mazan est plus qu'une probabilité en cas de crue.*

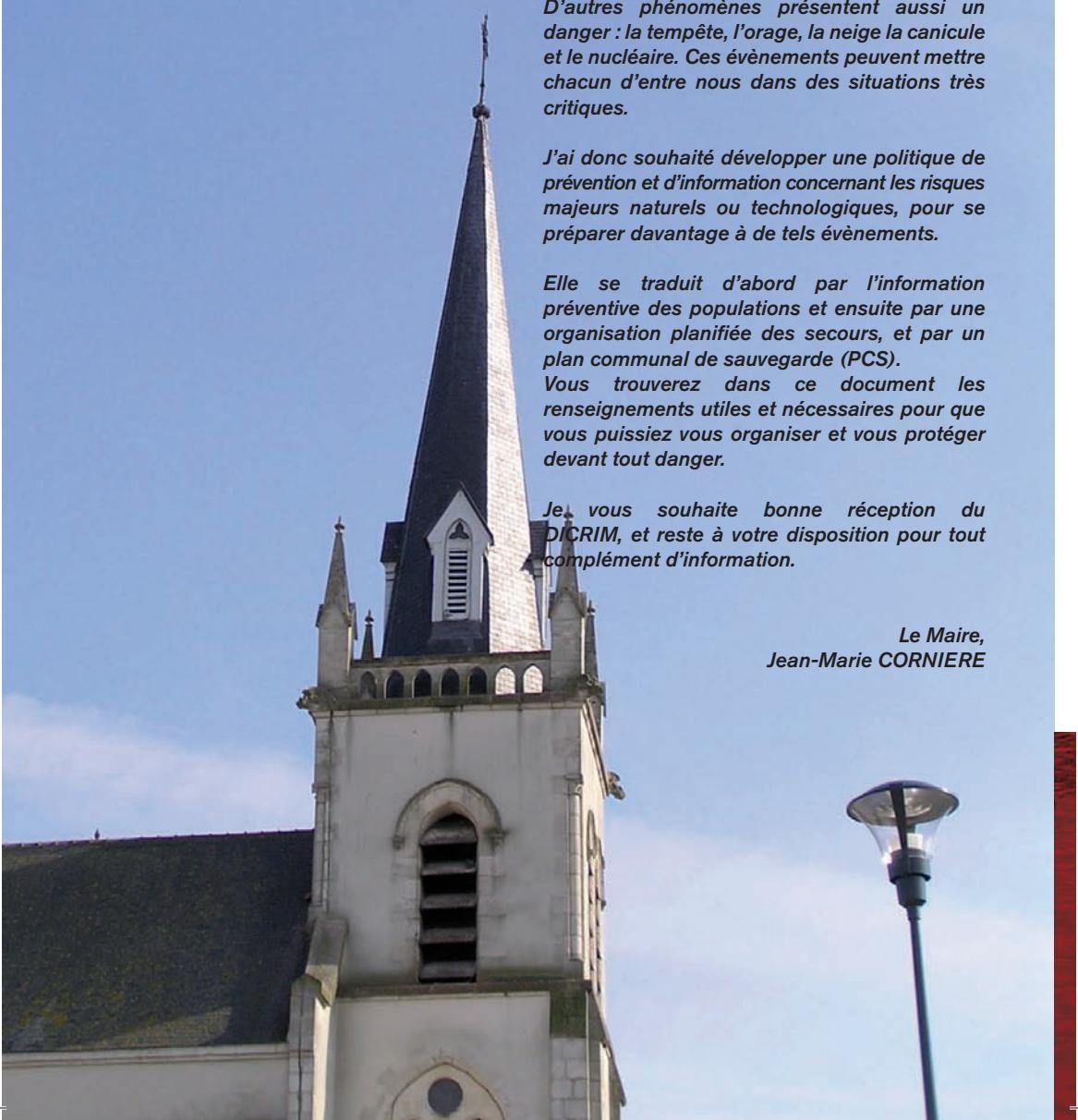
*D'autres phénomènes présentent aussi un danger : la tempête, l'orage, la neige la canicule et le nucléaire. Ces événements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques.*

*J'ai donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques, pour se préparer davantage à de tels événements.*

*Elle se traduit d'abord par l'information préventive des populations et ensuite par une organisation planifiée des secours, et par un plan communal de sauvegarde (PCS). Vous trouverez dans ce document les renseignements utiles et nécessaires pour que vous puissiez vous organiser et vous protéger devant tout danger.*

*Je vous souhaite bonne réception du DICRIM, et reste à votre disposition pour tout complément d'information.*

*Le Maire,  
Jean-Marie CORNIERE*



# Introduction

## DICRIM (Document Information Communal des Risques Majeurs)

Le DICRIM est un document décrivant les risques majeurs de la commune :

### Pourquoi une information préventive ?

En vertu de ses pouvoirs de police, le maire est responsable de la sécurité et de la salubrité publique, il est également en charge de prévenir ses administrés sur les risques auxquels ils sont exposés.

L'information préventive a été instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « *Le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

L'information préventive est une mission qui revient au préfet et au maire.

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

C'est une menace sur l'homme et son environnement direct. La gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'intensité du désastre. Les risques sont connus et surveillés par les services de l'Etat.

L'objectif n°1 est de faire en sorte que les conséquences du danger soient les moins élevées possible.

### Une partie de la commune de Dry (60% de sa superficie) est situé en zone inondable

Documents accessibles à tous et consultables en mairie (sur rendez-vous)

### EN CAS DE DANGER

Le préfet donne l'alerte, le maire informe les principaux acteurs et citoyens du risque imminent ou potentiel.

### Types de risques

Deux types de risques majeurs peuvent affecter notre commune :

#### Les risques naturels :

- inondations,
- tempêtes,
- orages,
- intempéries exceptionnelles et intempéries d'autres saisons.

#### Les risques technologiques :

- le nucléaire (centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux),
- les transports de matières dangereuses.

### DCS : Dossier Communal Synthétique

#### DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

Établi au niveau de la préfecture en 1996, il fait l'inventaire des risques majeurs pour l'ensemble du département. Il précise les risques sur la commune, les mesures de sauvegarde prises pour en limiter les effets et les consignes de sécurité.

## Sommaire

### Le risque d'inondation

Historique des crues de Loire à Dry .....	4
Les risques de notre commune .....	5
Mesures d'alerte et de prévision .....	6
Dry et ses cours d'eau .....	7
Informations complémentaires .....	8/9
La procédure d'une alerte .....	10

### Les intempéries

Les intempéries hivernales .....	11
Tempêtes et orages .....	12/13
Météo France - Vigilance et prévention .....	14
Canicule .....	15

### Les risques technologiques

Le transport de matières dangereuses .....	16
La procédure d'une alerte .....	17
Le nucléaire .....	18
Consignes de sécurité .....	19

### Contacts utiles

Pour en savoir plus .....	20
---------------------------	----

# Historique des crues de Loire à DRY

## RÉFÉRENCES À ORLÉANS

7,10 m crue de 1856

6,92 m crue de 1866

à la côte 4,85 m la  
Loire passe au dessus  
du « déversoir » de  
Mazan

## Rappels historiques

- Octobre 1707 grande crue, jusqu'au bas des murs du cimetière (le cimetière se trouvait de chaque côté de l'église).
- Juin 1709 grande crue, elle dépasse et déborde presque toutes les levées.
- Juin 1709 deuxième crue ; une année catastrophique.
- Novembre 1710.
- Mai 1733 grande crue qui venait presque au bas des murs du cimetière.
- Janvier 1789.
- Août 1804
- Décembre 1825.
- Décembre 1829.
- Juin 1835.
- Novembre 1840.
- Octobre 1846 crue semblable à celles de 1707 et 1709.
- Juin 1856 grande crue de type centennal.
- Septembre 1866 grande crue de type centennal.
- Octobre 1907 grande crue de type cinquantennal (5,25 m.).
- Décembre 2003 crue rapide type vingtennal (3,75 m.).



Les deux repères de crue à la ferme de Mazan  
se trouvent du côté droit du portail.

## Comment se tenir informer des niveaux de Loire ?

[www.centre.ecologie.gouv.fr/schapi/](http://www.centre.ecologie.gouv.fr/schapi/)  
[www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/)

Serveur audiotel : **(N°Indigo) 0 825 15 02 85**

0,15 €TTC / MN

# Le risque d'inondation

## Les risques de notre commune :

La commune de DRY serait impactée par la mise en charge du déversoir de Mazan et par la remontée de la Loire dans l'Ardoux.

Dans le scenario d'une crue centennale avec atteinte des plus hautes d'eaux connues (PHEC), la Loire franchit le déversoir de Mazan et inonde toute la partie basse de la commune. *Le déversoir de Mazan est en fait un abaissement de la levée.*

### Carte des secteurs inondés :



1. le secteur de la **Grande maison** située entre Loire et levée (coté carrière de Dry).
2. le secteur du déversoir de Mazan (**La ferme de Mazan, l'Ardoise, les Bordes, le Port David, la Bourdinère, le Morier, et Villefavreux**).
3. le secteur de la **zone de loisirs**, l'école, **le cimetière**, le bas de la rue Francis Carré, **Le Frêne, le château du Bouchet « ONCFS »** et le bas de la rue Roger Olivier.
4. secteur de **Villecanté** : **la Maison de retraite, la Petite Qualité, l'Epinay, Les Châteaux et le Coisnon.**

# Le risque d'inondation

**Dans le département du Loiret, 62 communes, dont notre commune sont susceptibles d'être inondées par une grande crue de Loire. Une inondation d'une forte intensité reste toujours probable et conduirait à d'importants dégâts et perturbations sous estimés. Il convient donc d'en prendre conscience pour mieux s'en protéger.**

La Loire est le plus grand fleuve de France. Il traverse le département du Loiret sur 114 Km et notre commune sur près de 2,1 Km (rive gauche). Ce fleuve est soumis à deux influences climatiques « vent d'ouest » et « vent du sud » qui provoquent deux types de crues :

- **La crue cévenole** par des pluies intenses sur le sud du Massif Central, les bassins de l'Allier et de la Haute Loire. Une crue de ce type est localement rapide et brutale.
- **La crue océanique** par des pluies abondantes sur le Bassin Parisien et les pays de la Loire, ce type de crue est à progression lente. Des volumes d'eau importants peuvent venir de différents affluents.
- **La crue mixte**, la plus redoutée, est la concordance des deux phénomènes précédents.



*En 1846, 1856 et 1866 la Loire est montée à la hauteur des marches de l'église*

## Les mesures d'alerte et de prévision

### La procédure d'une alerte

Créé en 1984, le réseau CRISTAL « Centre Régional Informatisé par Système de Télémesure pour l'Aménagement de la Loire » permet la surveillance automatique de la météorologie et de l'hydrologie du fleuve et de ses affluents. Il est composé de 250 stations, équipées de pluviomètres, limnimètres et de capteurs pour les zones neigeuses. La DIREN « Direction Régionale de l'Environnement Centre » basée à Orléans, centralise les données du réseau. En cas d'une inondation de la Loire le préfet

prévient les maires. Le maire répercute l'alerte à la population et déclenche le **PCS « Plan Communal de Sauvegarde »**. Plusieurs citoyens de la commune, volontaires, sont correspondants dans chaque secteur. Ils auront la charge d'informer les citoyens en cas de crise.

Appelez le **08 25 15 02 85** Service d'Annonce des Crues, afin de connaître les informations sur l'évolution de la situation.

*« Dans le département il est possible d'anticiper un tel événement environ 48 heures à l'avance. »*

## Une inondation

C'est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eaux variables. Divers scénarios sont possibles :  
• remontée de l'eau dans les affluents de la Loire,  
• fonctionnement d'un déversoir aménagé comme celui de Mazan,

- remontée de nappes phréatiques avec ou sans phénomène artésien,
- perforation de paroi de digue « passage par renard »,
- rupture de digue ou de levée, l'eau s'engouffrant dans la brèche.

# Le risque d'inondation

## Dry et ses cours d'eau

Les cours d'eau mineurs de Dry constituent d'autres facteurs de crue :

Le grand Ardoux (5600 m), le petit Ardoux, le Rû (4050 m), le faux Ardoux qui rejoint la Vieille Rivière (1000 m).

*En 2003, la route entre Dry et Meung-sur-Loire a été coupée par la remontée de la Loire*



*En crue centennale on estime à un mètre la hauteur d'eau à la garderie*



*Le déversoir de Mazan  
vue côté de la ferme  
(voir schéma de fonctionnement p. 9)*

## L'urbanisme de notre commune

Le Plan de Prévention des Risques Inondation « PPRI » définit les conditions d'urbanisation dans les zones inondables. La commune de DRY a toujours été extrêmement vigilante à faire respecter l'interdiction de construire dans les zones à

risque d'inondation, sa configuration territoriale lui donnant la faculté de poursuivre son expansion d'urbanisation sur de larges zones non inondables.

# Le risque d'inondation

## Informations complémentaires

### Affleurement :

On parle d'affleurement quand le niveau de la Loire arrive juste au sommet du déversoir de Mazan sans passer par-dessus la levée, c'est-à-dire à 4,15 mètres à l'échelle de crue du pont George V (87 mètres d'altitude).

### Surverse :

On parle de surverse quand l'altitude de la surface du fleuve est supérieure à l'altitude du sommet du déversoir, soit 88 mètres d'altitude au pont de Meung-sur-Loire. Cela correspond à un débit d'environ 4500 m<sup>3</sup>/s.

### Brèche :

Le risque de rupture de levée ou de brèche est le plus redouté. En ce cas, les eaux s'engouffrent très rapidement dans le Val et peuvent devenir dévastatrices.

### Crue Loire 2003 :

Cette crue quinquennale de type cévenole a été marquée par les faits suivants :

- 24 habitations inondées dans le Loiret, 5 personnes évacuées,
- 7 équipements publics inondés et 6 entreprises,
- coupure de circulation entre Dry et Meung-sur-Loire.

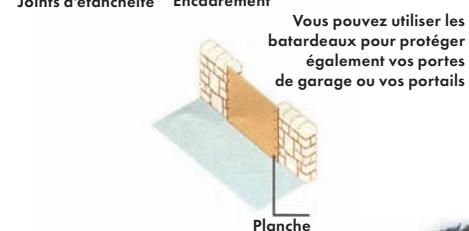
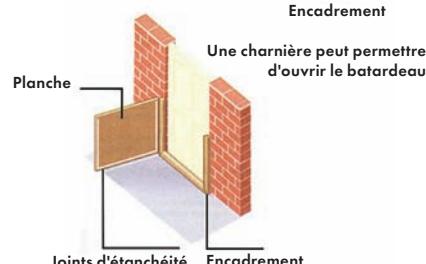
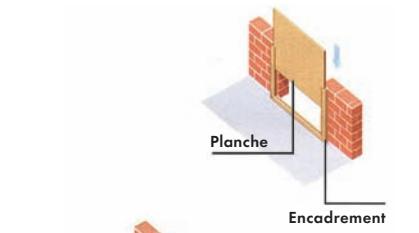
### Quelques conseils :

Comment réduire les dommages sur votre habitation en cas d'inondation ?

- S'assurer de disposer d'une pièce au dessus des plus hautes eaux connues.
- Lister les biens à mettre hors d'eau :

Qu'il s'agisse de documents, de matériels ou de mobiliers, certains biens précieux peuvent être stockés et déplacés dans une pièce située au dessus des eaux de crue (zone hors d'eau). Ce sont autant de choses en moins à faire au moment d'une évacuation.

### Dispositif d'emballage du mur



# Le risque d'inondation

## Informations complémentaires

### Le déversoir de MAZAN :

Un déversoir est un endroit volontairement surbaissé de la levée « probablement une ancienne levée appelée Turcie ». Il permet au fleuve de passer par-dessus et de décongestionner ainsi son débit lors d'une crue. Les terres situées derrière le déversoir seront donc volontairement inondées. Ceci dans le but de réduire le risque de rupture de levée par « brèche ».

Le déversoir sur lequel porte le lieu-dit de la ferme de MAZAN commence sur la commune de Mareau-aux-prés à la ferme « Champremaux », il longe les limites de la commune de Cléry St-André et se termine sur la commune de Dry. Il entre en fonctionnement pour une crue septennale (70 ans).

### Repère de crue :

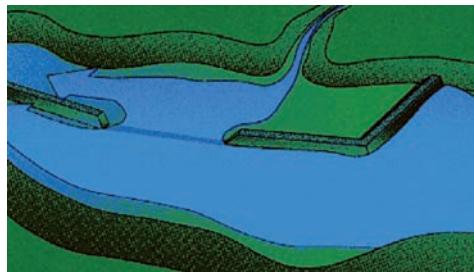
A la ferme de Mazan, sur le pilastre de la porte d'entrée côté droit.

- Crue de mai-juin 1856 : 88,09 mètres d'altitude d'eau et 2,105 mètres de haut.
- Crue de septembre 1866 : 87,645 mètres d'altitude d'eau et 1,660 mètre de haut.



La crue de 1856 correspond à 7,10 m à l'échelle du pont George V à Orléans, celle de 1866 à 6,92 m à la même échelle.

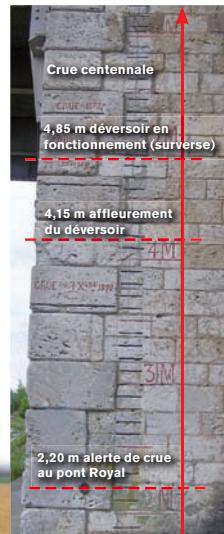
Le déversoir de Mazan.



Déversoir en fonctionnement : à partir de 4,85 mètres à l'échelle de crue du pont Royal, le déversoir de Mazan entrera en fonctionnement.



Repère de crue à la ferme de Mazan



L'échelle hydrométrique de Meung-sur-Loire : l'échelle de référence pour la commune de Dry est celle d'Orléans « pont George V », relayée par celle du pont de Meung-sur-Loire.



# Le risque d'inondation

## La procédure d'une alerte : adopter les bons réflexes

### Les réflexes qui sauvent avant, pendant et après l'alerte :

#### AVANT

S'informer des risques majeurs et des consignes de sauvegarde :

[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

- Amarrer les objets susceptibles d'être emportés.
- Monter ou surélever les meubles et l'électroménager.
- Laisser la porte d'entrée fermée mais non verrouillée.
- Mettre les produits toxiques au sec.
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.
- Disposer d'un poste de radio portable avec piles, bougies, lampe de poche, allumettes, sacs poubelle, réchaud de camping.
- Prévoir les moyens d'évacuation.
- Mettre les animaux à l'abri.
- Conserver les papiers administratifs, l'argent, les médicaments, les effets personnels, les objets de valeur à l'étage.
- Prévoir des vêtements chauds et des bottes.
- Prévoir une trousse d'urgence, des couvertures et chauffage d'appoint.
- Evacuer les véhicules vers une zone non inondable.
- Téléphone : sauf si la prise risque d'être inondée, garder l'appareil branché.

#### PENDANT

- Couper les différentes alimentations.
- Électricité : débrancher tous les appareils avant l'arrivée d'eau.
- Chaudière : couper l'alimentation de fuel ou de gaz au niveau de la citerne et vérifier l'arrêt de tous les robinets.
- Gaz : fermer le robinet d'alimentation générale.
- Eau potable : fermer l'alimentation en eau seulement si l'on vous informe d'un risque de pollution.

- Ouvrir toutes les portes intérieures du domicile.
- Ne pas consommer l'eau du robinet sans l'avis des services compétents.
- Ne jamais s'engager, à pied ou en voiture, sur une aire inondée.
- En cas d'évacuation : calfeutrer les ouvertures et volets, fermer les portes à clé, utiliser le chemin indiqué par les sauveteurs et suivre les consignes.
- S'informer de la montée des eaux par radio FM
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours (sauf urgence absolue).
- Service d'annonce des crues : **02.38.63.51.88**
- Mairie **02.38.45.71.07**
- <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>
- N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre. Si l'évacuation est faite sur initiative personnelle, il est impératif de prévenir la mairie.

#### APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité qu'après contrôle complet des circuits électriques.
- Chauffer dès que possible
- Faire l'inventaire complet et détaillé : dommages liés au mobilier et à la décoration, dommages liés aux véhicules.
- Prendre des photos.
- Evaluer les dommages, leur nature, estimer leur valeur.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une aire encore inondée.
- Radio FM : 99.2, 100.9, 102.0
- Sites Internet : [www.centre.ecologie.gouv.fr/](http://www.centre.ecologie.gouv.fr/)

#### Serveur audiotel :

► N° Indigo **0 825 15 02 85**

0,16 €TTC / MN

# Les intempéries

## Les intempéries hivernales

Le département du Loiret connaît des hivers peu rigoureux, des températures minimales à -5°C parfois -10°C. Les chutes de neige couvrant le sol de 10 à 15 cm sont relativement rares.

Des hivers exceptionnels sont marqués par des températures négatives sur plusieurs jours, des précipitations de neige pouvant atteindre 15 à 20 cm.

- L'hiver 1944/45 avec 15 cm de neige pendant 7 jours.
- L'hiver 1946, avec 33 cm de neige le 1<sup>er</sup> mars.
- L'hiver 1979/80, grand froid.
- L'hiver 1985, -18,2 °C enregistré le 17 janvier.
- L'hiver 1986/1987 avec 20 cm de neige pendant 11 jours.
- L'hiver 2003, avec 14 cm de neige.



Hiver 2003 route d'Ardon  
à Jouy le potier

La Cellule Opérationnelle de Coordination Routière informe de l'état du réseau routier par les radios locales. En période hivernale la commune assure le salage, le déneigement des routes et voies communales. Le maire est informé du plan d'urgence ou plan ORSEC qui est déclenché par le préfet.

**L'information est diffusée par les médias locaux  
et les serveurs Internet de Météo France**

## La procédure d'une alerte : adopter les bons réflexes

### Les réflexes qui sauvent avant, pendant et après l'alerte :

#### AVANT

- Protéger toutes les installations du gel.
- Stationner votre véhicule hors des voies de circulation.
- Etre très prudent si vous devez vous déplacer, signaler votre déplacement à vos proches voisins et se renseigner sur les conditions de circulation.
- Consulter la carte de vigilance de Météo France.



Hiver 2003 à Dry

#### APRÈS

- Evaluer les éventuels dégâts et les signaler à son assureur et à la mairie.
- Attendre le dégagement des voies pour prendre la route.
- Ne pas toucher aux fils électriques ou téléphoniques endommagés (signaler le à votre mairie).
- Radio : 99.2 FM, 100.9 FM, 102.0 FM.
- Sites Internet :  
[www.loiret.equipement.gouv.fr](http://www.loiret.equipement.gouv.fr)  
[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)  
[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

#### PENDANT

- S'informer du niveau d'alerte.
- Se déplacer le moins possible.
- Se renseigner sur l'état des routes.
- Saler le trottoir devant son domicile.
- Eviter de s'engager sur un itinéraire enneigé.
- Attendre les secours et ne pas quitter son véhicule.

# Les intempéries

## Les intempéries, tempêtes et orages

### Qu'est une tempête ?

Les tempêtes sont de violentes perturbations atmosphériques ou dépressions. Les conséquences vont de simples dégâts matériels, aux catastrophes impliquant des victimes.

Une tempête implique des vents supérieurs à 89 km/h, soit 10° de l'échelle de Beaufort qui compte 12°.

La dernière tempête sur notre commune, le 26 décembre 1999, avec des rafales à 150 km/h a été un phénomène violent et a causé de gros dommages. La vitesse de vent maximale enregistrée a été de 166 km/h, le 12 mars 1967.



### La procédure d'une alerte : adopter les bons réflexes

#### Les réflexes qui sauvent avant, pendant et après l'alerte :

#### AVANT

- Ranger les objets exposés au vent.
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Fermer portes et volets.
- Limiter vos déplacements.
- Prendre garde aux chutes d'arbres ou autres objets.
- Se mettre à l'abri hors des zones boisées.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Se munir de piles ou torches électriques et même bougies.

Un orage peut déverser une centaine de litres d'eau par m<sup>2</sup>, ce qui peut provoquer des inondations.

Les précipitations et surtout la grêle peuvent dévaster les exploitations agricoles, les serres, les toitures, mais aussi créer des accidents routiers et encombrer les réseaux pluviaux.

- Radio FM : 99.2 FM  
102.2 FM  
100.9 FM
- Sites Internet :  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)  
[www.loiret.equipement.gouv.fr](http://www.loiret.equipement.gouv.fr)  
[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)

#### PENDANT

- S'informer du niveau d'alerte.
- Débrancher les appareils électriques, antennes de télévision.
- Ne pas intervenir sur les toitures.
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours. (sauf urgence absolue).
- Sur la route, s'arrêter en sécurité et ne pas quitter votre véhicule.
- Etre prudents et vigilants dans vos déplacements, si vous devez absolument vous déplacer.

#### APRÈS

- Couper les branches des arbres qui menacent de s'abattre.
- Réparer ce qui peut l'être.
- Faire très attention aux objets prêts à tomber tels que cheminées...
- Evaluer les éventuels dégâts et les signaler à son assureur et en mairie.
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.



Orages et foudre



Fortes précipitations, pluies continues et trombes d'eau



Tempêtes, vents violents et tornades  
(décembre 1999)

# Météo France

## Vigilance et prévention :

La carte de vigilance météo France est réactualisée 2 fois par jour, à 6h et à 16 h.

Consulter aussi [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Cette carte de vigilance vous permet de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département. L'objectif est d'informer pour prendre les bonnes décisions au bon moment.

## Les couleurs pour mesurer le niveau de risque :

**ZONE ROUGE** : Vigilance absolue

**ZONE ORANGE** : Soyez très vigilant

**ZONE JAUNE** : Soyez attentif

**ZONE VERTE** : Pas de vigilance particulière

## Avoir le bon réflexe !

### Consulter les services de météo France

Dès lors d'une mise en vigilance **Rouge** & **Orange**, des bulletins d'informations sont diffusés par les radios locales, les journaux et la télévision. Ce sont des informations sur l'état du réseau de circulation, des services de la sécurité civile.

Depuis 2004 une procédure de vigilance et d'alerte météorologique prend en compte les paramètres **canicule** et **grand froid**.

En cas d'une alerte météo signalée **ORANGE** ou **ROUGE**, annuler les sorties, manifestations, ranger objets ou matériels susceptibles d'être emportés et éviter tout déplacement en véhicule. Une précaution simple et concrète peut sauver des vies.



Vent violent



Fortes précipitations



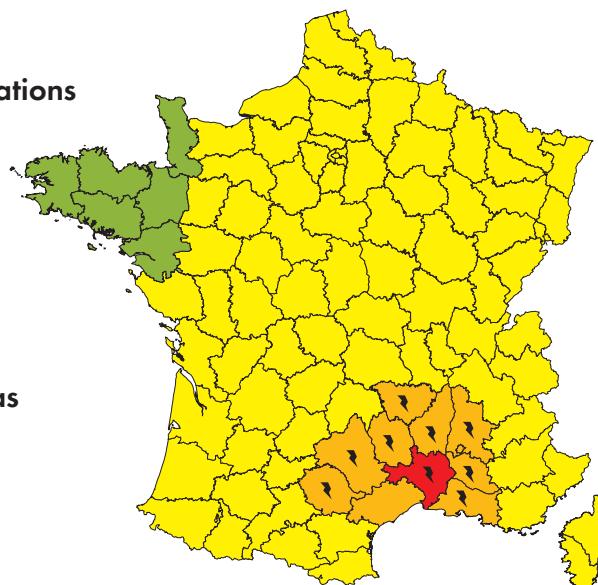
Orages



Neige / Verglas



Avalanches



# La canicule

## Recommandations en cas de forte chaleur



## La canicule

### Qu'est ce qu'une canicule ?

Il y a canicule, lorsque la température maximum est supérieure à 34°C avec persistance de forte chaleur sur 3 jours.

- été 1947 : température maximale 40,3°C
- été 2003 : 23 jours à 30°C, 11 jours à 35°C et le 6 août 39,9°C

Le plan canicule a pour objectif d'activer, au moment de la période critique de l'été, un dispositif de vigilance et d'intervention auprès des personnes **les plus vulnérables** :

- les personnes âgées de plus 75 ans,
- les personnes handicapées,
- les personnes seules
- et les enfants de moins de 4 ans.

Un registre tenu en mairie, permet de recenser les personnes vulnérables qui s'y inscrivent volontairement.

### La procédure d'une alerte : adopter les bons réflexes

**Les réflexes qui sauvent avant, pendant et après l'alerte :**

#### AVANT

- Consulter les prévisions météo.
- Fermer les volets, rester dans un endroit frais.
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes de la journée.

#### PENDANT

- Boire régulièrement et abondamment même sans soif.
- Se rafraîchir, prendre des douches plusieurs fois par jour.
- Surveiller les enfants, les personnes âgées, malades ou handicapées.
- Ne pas hésiter à aider ou à vous faire aider.
- Ne pas laisser les enfants et les animaux de compagnie dans les véhicules en stationnement avec les vitres closes.

#### APRÈS

- Informer la mairie de toute habitation qui semblerait close ou inoccupée.
- Évaluer les dégâts et les signaler à son assureur et à la mairie.
- Signaler à la mairie toute absence inhabituelle des personnes âgées, malades ou handicapées.
- Radio FM : 99.2 FM  
102.0 FM  
100.9 FM
- Sites Internet:  
[www.ligair.fr](http://www.ligair.fr)  
[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)  
[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)
- Canicule info service :  
**0821 22 23 00** (0.12€/min)

# Les risques technologiques

## Le Transport de Matières Dangereuses (T.M.D)

Le département du Loiret est au cœur d'axes importants de circulation : autoroutes, routes nationales et départementales. Il est donc particulièrement soumis à ce risque majeur. Une matière dangereuse est une substance qui présente un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Le risque de T.M.D est de 75% par voie routière, 17% par voie ferroviaire, 4% par voie aérienne, ou maritime et 4% par les réseaux de canalisations (oléoducs, gazoducs).

### Les principaux dangers liés au T.M.D sont :

- L'explosion occasionnée par un choc : mélange de produits
- L'incendie à la suite d'un choc : inflammation, fuite et asphyxie
- La dispersion dans l'air : l'eau, le sol deviennent alors très vulnérables. Il y a par ailleurs risque d'intoxication par inhalation.

### Reconnaître les repères :

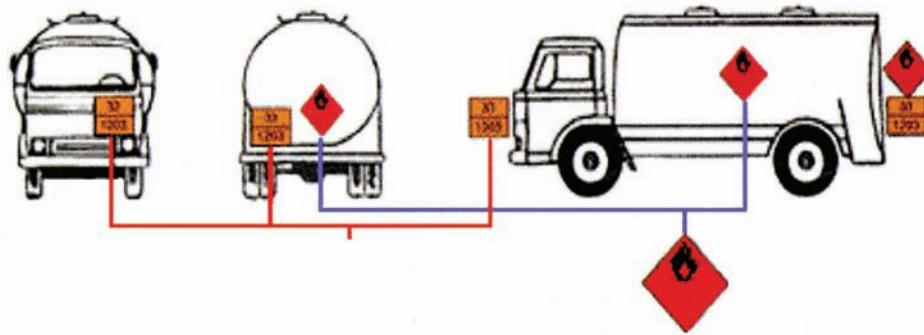
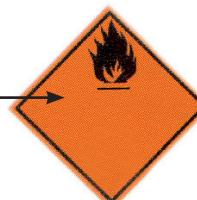
Numéro d'identification du danger →

33

Numéro d'identification matière →

1203

Type(s) de danger →



# Les risques technologiques

## La procédure d'une alerte : adopter les bons réflexes

**Les réflexes qui sauvent avant, pendant et après l'alerte :**

### AVANT

#### You êtes témoin d'un accident :

- Donnez l'alerte :  
**Pompiers 18 ou 112 (portables)**  
**Police 17**  
**SAMU 15**
- Précisez le lieu exact, le nombre de victimes, la nature du sinistre, le n° du produit, le code de danger et la nature du produit qui sont apposés sur le véhicule.
- Balisez les lieux.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie).
- Eloignez-vous du site sans rester sous le vent, si un nuage toxique se dirige vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent.
- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, lavez-vous les mains et changez de vêtements si cela est possible.

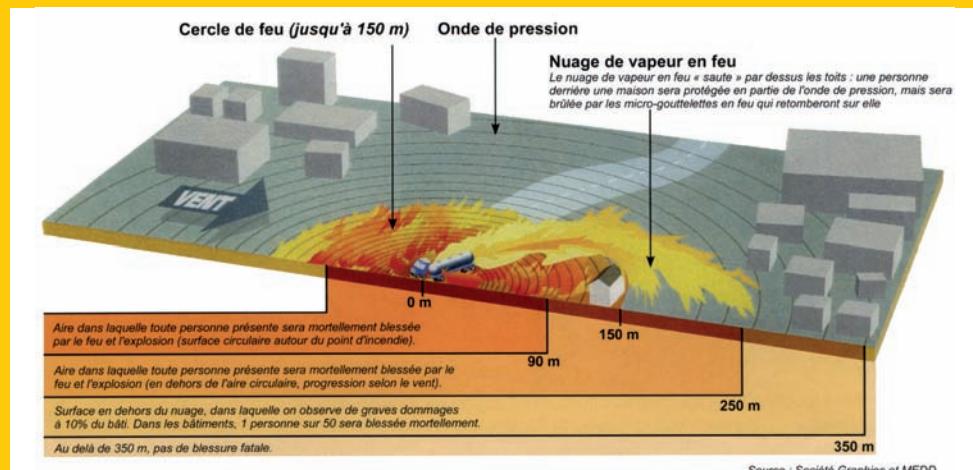
### PENDANT

#### You entendez la sirène d'alerte :

- Se confiner
- Enfermez-vous dans un local et fermez les portes, fenêtres et aérations.
- Stoppez le chauffage, la ventilation et la climatisation.
- Ne pas téléphoner ! (sauf cas d'urgence) libérez les lignes pour les secours.
- Ne pas fumer.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- Soyez prêts à évacuer les lieux seulement à la demande des autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occuperont d'eux.

### APRÈS

- Aérez le local où vous étiez.
- Se présenter chez un médecin en cas d'irritation.
- Respectez les consignes données par les services de secours.
- RADIO FM : 99.2 FM  
102.2 FM  
100.9 FM
- Site Internet :  
[www.transporst.equipement.gouv.fr](http://www.transporst.equipement.gouv.fr)  
[www.centre.drire.gouv.fr](http://www.centre.drire.gouv.fr)



Source : Société Graphies et MEDD

# Les risques technologiques

## Le nucléaire

Le Loiret, le Loir-et-Cher et le Cher recensent quatre sites nucléaires le long de la Loire. Notre commune se trouve administrativement hors du champ nucléaire (n'oublions pas que

la radioactivité ne connaît pas ces limites administratives). Le risque nucléaire majeur d'une centrale est la contamination par ingestion des poussières, de l'air respiré, de l'eau et des végétaux.



*Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux*

## La procédure d'une alerte : adopter les bons réflexes

### Les 4 réflexes qui sauvent :

- |                    |                     |
|--------------------|---------------------|
| 1 - l'alerte       | 3 - l'évacuation    |
| 2 - le confinement | 4 - la fin d'alerte |

### L'ALERTE

- Si un accident grave se produisait à la centrale de St-Laurent des Eaux, l'alerte serait donnée par un signal unique au son modulé (différent du signal réglementaire des sirènes).

### LE CONFINEMENT

- Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche.
- Si vous êtes à l'intérieur, chez vous, au travail, dans un lieu public, etc...., enfermez-vous.
- L'important est de se protéger dès les premières secondes de l'alerte.
- Fermer portes et fenêtres.
- Boucler les entrées d'air, arrêter ventilation et climatisation.
- Allumer la radio pour connaître les consignes.
- Ne pas téléphoner à la centrale, ni aux services publics, libérer les lignes pour les secours (sauf urgence absolue).

- Ne pas consommer l'eau du robinet.
- Supprimer toute flamme et étincelle.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occuperont d'eux.

### L'ÉVACUATION

- Ne pas quitter votre abri avant la consigne des autorités, attendre l'ordre d'évacuation.
- Vous munir d'un poste radio portatif.
- Prendre des vêtements et de quoi vous changer complètement.
- Ne pas oublier vos médicaments, vos papiers personnels.
- Couper le gaz, l'électricité et l'eau.
- Fermer à clé les portes, les fenêtres et les volets.
- Ne pas abandonner vos animaux familiers.

### LA FIN D'ALERTE

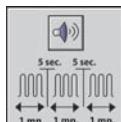
- Sera donnée par l'annonce d'un signal sonore « sirène ».
- Présentez-vous chez votre médecin en cas d'irritation.
- RADIO FM : 99.2FM, 102.0FM, 100.9FM
- Sites Internet :  
[www.asn.gouv.fr](http://www.asn.gouv.fr)  
[www.centre.drire.gouv.fr](http://www.centre.drire.gouv.fr)

# Consignes de sécurité en cas d'alerte

## Consignes de sécurité en cas d'alerte

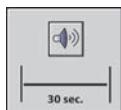
L'alerte est donnée par un signal sonore prévenant d'un danger naturel (crue, tempête...) ou technologique (nucléaire, explosion...).

Les sirènes d'alerte sont régulièrement testées le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois.



### Signal d'alerte :

3 sons modulés de 1 minute



### Signal de fin d'alerte

1 son continu de 30 sec



- S'informer, écouter la radio reste la meilleure solution.

France Inter : 99.2 FM

France bleu Orléans : 100.9 FM

Vibration : 102.0 FM



### Se mettre à l'abri.

- Il y a danger pour les personnes à l'extérieur.



### Ne pas sortir

- Ne pas se mettre en danger.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.



### Se confiner

- Ne pas fumer.
- Eviter l'entrée des produits toxiques.
- Limiter les aérations.



### S'informer

- Ecouter la radio.
- Eviter de téléphoner.
- Laisser les réseaux disponibles pour les Secours.

# Contacts utiles

**Mairie de DRY**  
Place de la mairie  
45370 DRY  
Tél. : 02 38 45 71 07  
Courriel : [mairie.dry@wanadoo.fr](mailto:mairie.dry@wanadoo.fr)

**Pompier 18 ou 112 (portable)**  
**Police 17**  
**Samu 15**

**Ecouter la radio :**  
France Inter 99.2 FM  
France Bleu Orléans 100.9 FM  
Vibration 102.0 FM

## Pour en Savoir plus

### Conseil général du Loiret

[www.loiret.com](http://www.loiret.com)

**Direction de l'environnement**  
15, rue Eugène Turbat  
BP 2019 - Orléans Cedex 1  
02 38 25 48 48

### Établissement Public Loire

[www.eptb-loire.fr](http://www.eptb-loire.fr)

3, avenue Claude Guillemin  
45100 Orléans  
02 38 64 38 38

### Direction départementale de l'équipement

[www.loiret.equipement.gouv.fr](http://www.loiret.equipement.gouv.fr)

131, rue Bannier  
45000 Orléans  
02 38 52 46 46

### Météo France

[www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

0 892 68 02 45

### Bison futé

[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)

0 826 02 20 22

### Portail Loire risque inondation

[www.inondation-loire.fr](http://www.inondation-loire.fr)

### Prim-net

(portail de la prévention des risques majeurs)

[www.prim.net](http://www.prim.net)

### Direction régionale de l'environnement

[www.centre.ecologie.gouv.fr](http://www.centre.ecologie.gouv.fr)

**rubrique risques naturels**

5, avenue Buffon

BP 6407

45064 Orléans Cedex 2

02 38 49 91 91

### Ministère de l'écologie et du développement durable

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

### Préfecture du Loiret

[www.loiret.pref.gouv.fr](http://www.loiret.pref.gouv.fr)

**Service interministériel de défense et de protection civile**

181, rue de Bourgogne

45042 Orléans Cedex

02 38 81 40 00

### Institut des risques majeurs

[www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

9, rue Lesdiguières

38000 Grenoble

04 76 47 73 73



*Directeur de la publication : Jean-Marie CORNIERIE*

*Rédactionnel et coordination du suivi : Franck BOULARD*

*Illustration et conception graphique : Imprimerie Copie 45*

*Remerciements pour leurs conseils et leur collaboration à : Yves HEUZE et Olivier DUCARRE (Conseil Régional)*